

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 JANVIER 2019

P.V. N° 104
Dossier N° 2.1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la gestion des bilans secouristes transmis au SAMU par les sapeurs-pompiers,

VU l'avis défavorable de la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 3 janvier 2019,

VU l'avis favorable du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 7 janvier 2019,

VU l'avis défavorable des membres du collège représentant du personnel et l'avis favorable des membres représentant l'administration au Comité technique en date du 7 janvier 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ De prendre acte des éléments d'amélioration du processus autour de la gestion des bilans secouristes transmis au SAMU pour réduire les données de mobilisation des équipages sur intervention.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT